



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 49926

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre delegue aux postes et telecommunications sur le derangement des lignes telephoniques entre la France et l'URSS, durant la periode du 19 au 21 aout 1991. En effet, la difficulte de transmission d'une communication telephonique entre le palais de l'Elysee et la residence du president sovietique a Foros (en Crimée) a fait l'objet d'une polemique, quant au contenu d'un ouvrage de M Gorbatchev intitule : Le Putsch. La sortie de cet ouvrage a donc pose le probleme des difficultes d'obtenir, au telephone, de Paris l'Union sovietique. Pour eviter toute polemique mettant en cause gravement la credibilite du chef de l'Etat, il pourrait s'averer interessant de proceder a une enquete sur l'etat des communications telephoniques, entre nos deux pays, durant la periode qui va du 15 au 31 aout 1991. Cette verification permettrait ainsi de clarifier une zone d'ombre de notre politique etrangere. Il lui demande donc s'il compte repondre favorablement a cette proposition.

Texte de la réponse

Reponse. - L'exploitation des liaisons telephoniques entre la France et l'URSS est caracterisee depuis longtemps par un taux d'efficacite extremement faible, ce qui signifie qu'un petit pourcentage seulement (2 p 100) des appels au depart de France aboutissent a une conversation. Encore convient-il de preciser que les deux tiers de ces appels efficaces sont a destination de la ville de Moscou elle-meme, dotee d'un reseau de distribution telephonique de meilleure qualite que le reste de l'Union. A l'occasion des evenements d'aout 1991, le nombre d'appels de France vers l'URSS a triple. La situation du reseau sovietique n'ayant pu, dans un delai aussi court, evoluer dans un sens favorable, l'efficacite a alors chute a des taux tres faibles.

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) •ric

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49926

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : postes et télécommunications

Ministère attributaire : postes et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1991, page 4607